

## NOTES ET INFORMATIONS

**Parasitisme accidentel de Myriapodes chez l'homme.** — On a souvent mis en doute la réalité du séjour des myriapodes dans le tube digestif de l'homme parce que les observations ne présentaient pas toute la rigueur désirable. C'est pourquoi nous croyons utile de faire connaître les deux observations suivantes qui offrent de sérieuses garanties d'authenticité. La première a trait à un enfant de six ans qui, au cours d'un séjour à la campagne, a été atteint de troubles variés : douleurs intestinales, pâleurs subites, crises nerveuses. L'entourage du petit malade, alarmé, le ramène à Paris où on lui administre un anthelminthique (semen-contra) et un purgatif (limonade purgative). Ces médicaments amenèrent l'expulsion d'un myriapode vivant, dans lequel nous avons reconnu le *Scutigera coleoptrata* L. Tous les troubles disparurent à la suite de cette expulsion. Il semble bien que le myriapode provenait du tube digestif de l'enfant, car on imagine difficilement la présence fortuite de cet animal dans le vase, au troisième étage d'un appartement parisien.

La deuxième observation a été recueillie à Dun-le-Palleteau (Creuse) par M. Goguyer-Dessagnes, pharmacien. Il s'agit d'une petite fille de quatre ans, souffrant de prurit anal et de fréquentes envies d'aller à la selle (4 à 6 par jour), non suivies d'évacuation. Après divers traitements infructueux, on donna à l'enfant de la santonine à la dose de 3 centigr. par jour pendant trois jours. Au septième jour, c'est-à-dire quatre jours après avoir cessé ce traitement, elle expulsa un myriapode que nous avons reconnu être un *Geophilus linearis* Koch. Les troubles disparurent aussitôt. Ici encore, on ne peut guère admettre la présence accidentelle de l'animal dans le vase servant à l'enfant. En effet, c'était un vase en tôle émaillée, toujours retourné en dehors de l'usage : le myriapode n'aurait pu se tenir sur les parois lisses. En outre, les parents affirment qu'il n'y avait rien dans ce récipient lorsque l'enfant s'en est servi. La cessation brusque du prurit qui durait depuis trois semaines paraît bien indiquer qu'il était dû à la présence du myriapode. Celui-ci a dû pénétrer par voie buccale car l'enfant est géophage.

Plusieurs points sont à retenir dans ces deux observations. D'abord la cessation brusque des phénomènes pathologiques à la suite de l'expulsion du myriapode ; ensuite l'in vraisemblance de la simulation, étant donné l'âge des petits malades (4 ans et 6 ans). Dans les deux cas, l'animal a été expulsé vivant : une fois quatre jours après administration de santonine ; une autre fois, après action du semen-contra et d'un purgatif. L'anthelminthique n'aurait donc eu sur lui aucune action directe ; notamment dans le cas du *Scutigera coleoptrata*, celui-ci ne semblait même pas mouillé, ce qui peut expliquer son séjour prolongé à l'état vivant dans le tube digestif.

M. RONDEAU DU NOYER.